

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3265>



Le lycée Cassin dit non à la réforme des lycées Chatel

- SNES académique de Dijon - Départements - Saône-et-Loire - Dans les établissements (S1) -



Publication date: mercredi 9 décembre 2009

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Cette motion présentée par les personnels enseignants au Conseil d'Administration du lycée Cassin, Accompagnée d'explications détaillées, a été largement votée : 16 pour et 7 refus de votes (administration + 1 élève)



Motion adoptée par le Conseil d'Administration du lycée R. Cassin du 9 décembre 2009

Le Ministre de l'Education nationale présente demain devant le Conseil Supérieur de l'Education les projets de décrets mettant en place la réforme du lycée dévoilée le 20 novembre dernier.

Les personnels enseignants souhaitent faire part de leurs inquiétudes sur les modalités d'application de cette réforme. Nous craignons en effet que dans la réalité, elle ne réponde pas aux demandes légitimes de développement de l'accompagnement individualisé et de créations de passerelles entre les voies et les séries etc ...



En effet :

âž » La mise en place d'un tronc commun en première générale (15h) pour permettre aux élèves de changer de séries va aussi permettre de les regrouper dans des classes à 35 contre 26 en moyenne cette année dans notre académie. Ne faudrait-il pas à l'inverse améliorer les conditions de travail des élèves ?

âž » Les nouvelles grilles horaires du cycle terminal font apparaître :

- en série L, la disparition des maths obligatoires, la baisse des horaires de français et de langues vivantes ;
- en série ES, la suppression de la « science politique » en première et la baisse des heures de SES en terminale ;
- en série S, la baisse des heures de maths et de sciences et la suppression de l'histoire-géographie en terminale ;
- un nombre global d'heures de cours et de dédoublements différents selon les séries.

De plus, les stages passerelles d'une ou deux semaines pendant les vacances doivent permettre à un élève voulant passer de la série L à la série S de rattraper 10 heures hebdomadaires de cours maths et de sciences ou à un élève voulant passer de la série S à la série L de rattraper 4 heures/ semaine de cours de littérature.

Est-il raisonnable de penser que l'on pourra rattraper autant d'heures de cours pendant les vacances scolaires ?

N'y a-t-il pas un risque de voir des passages s'effectuer uniquement de la série S vers la série L et de voir ainsi la hiérarchie des séries se renforcer ?



âž » Les établissements vont devoir organiser les enseignements en groupes à effectifs réduits et l'accompagnement personnalisé. La rentrée 2010 se préparant entre les mois de février et juillet 2010, est-il raisonnable de décider des enseignements qui seront dédoublés et de l'organisation de l'accompagnement personnalisé avant de connaître les élèves qui seront concernés par ces dispositifs ?

Les modalités retenues correspondront elles réellement aux besoins des élèves ?

Un établissement qui voudra conserver des enseignements dédoublés (pour les séances de travaux pratiques ou les séances informatiques) devra proposer aux élèves deux heures d'accompagnement personnalisé dans des groupes dont l'effectif variera entre 10 et 18 élèves.

Peut-on parler dans ces conditions d'un accompagnement personnalisé ?



âž » La réforme prévoit que les enseignants aident l'élève à élaborer son projet d'orientation pendant les heures d'accompagnement personnalisé et/ou dans le cadre du tutorat. Parallèlement, le nombre de Conseillers d'Orientation Psychologues diminue fortement (5 départs à la retraite sur 6 non remplacés).

Les élèves seront-ils mieux orientés par des enseignants dont ce n'est pas le coeur de métier que par des personnels qualifiés, formés pour tenir compte de la psychologie de l'élève ?

Les craintes de voir la réforme prévue à ce jour accentuer les dysfonctionnements actuels du lycée sont nombreuses.

Les deux demi-journées banalisées prévues lors du premier semestre 2010 seront l'occasion d'approfondir les débats au sein de la communauté éducative ; c'est la raison pour laquelle nous demandons que le calendrier de mise en place de la réforme puisse tenir compte des conclusions de ces deux demi-journées.

Syndicat **n**ational des **e**nseignements de **S**econd degré



Fédération Syndicale Unitaire